

L'écho de nos villages

MERCUS • GARRABET • AMPLAING • JARNAT • GROQUIÉ

PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire : José LORENZO

1^{er} adjoint : Eliane GRAVES(Mercus)

2^{ème} adjoint : Marius CASSE(Mercus)

3^{ème} adjoint : Manuel ALCAINE (Amplaing)

4^{ème} adjoint : Roselyne RIU (Garrabet)

Membres : Claudine AMIEL, Vincent AUGÉ,
Sandrine CAMPGUILHEM, Daniel CANAL,
Jérôme COTS, Michel MAURY, André PAILLOLE,
Patrick PERCEVAL, Eric TORTIA, Fabio AGOSTINIS.

LISTE DES DELEGUES AUX DIFFERENTES INSTANCES

Communauté des communes :

José LORENZO, Jérôme COTS - Titulaires
Manuel ALCAINE, Patrick PERCEVAL - Suppléants

Conseil Régie Electrique Tarascon :

José LORENZO - Titulaire
Manuel ALCAINE - Suppléant

Hôpital de Tarascon :

Claudine AMIEL

SMECTOM du Plantaurel (déchets)

Eric TORTIA, Daniel CANAL - Titulaires
André PAILLOLE, Patrick PERCEVAL - Suppléants

Service Départemental des Collectivités

Electrifiées de l'Ariège :
Manuel ALCAINE - Titulaire
André PAILLOLE - Suppléant

ÉDITORIAL

Trois mois après notre élection au Conseil Municipal, le premier numéro du bulletin municipal voit le jour. Celui-ci paraîtra tous les trimestres, ou plus si le besoin d'information à vous communiquer le justifie.

Nous nous étions engagés à développer la communication dans notre commune. J'irais donc droit au but en vous disant tout de même les quatre motifs de satisfaction que me donne la vue de ce premier numéro de "L'écho de nos villages". J'ajouterai en préambule que notre commune recèle des forces vives qui ne demandent qu'à s'exprimer. C'est un signe de dynamisme, rassurant pour l'avenir et c'est le gage qu'une vie démocratique locale est vraiment possible, car la démocratie ne se commande pas. C'est un besoin public qui s'exprime ou pas, et qu'on laisse s'exprimer ou pas. C'est mon premier motif de satisfaction.

Mon deuxième motif de satisfaction, est que l'équipe de rédaction de ce bulletin a décidé de rendre un vrai service d'information à la population, un service utile et indispensable.

Troisième motif de satisfaction. Le journalisme est un travail passionnant, difficile mais qui suscite de la passion ; tous ceux qui le pratiquent le disent. Je souhaite à l'équipe de rédaction bien du plaisir, dans tous les sens de l'expression !

Mon dernier motif de satisfaction est plutôt un espoir. Cette première expérience d'activité journalistique suscitera peut-être chez certains d'entre vous des vocations à l'écriture, à la photographie ou au graphisme. Une pratique même associative peut être une expérience à valoriser et à faire partager. Je vous propose de participer à l'élaboration des prochains numéros.

Je remercie et je félicite sincèrement toute l'équipe qui a pris part à la rédaction de ce numéro un et les invite à continuer dans cette voie.

Le Maire



"BIEN INFORMÉS, LES HOMMES SONT DES CITOYENS
MAL INFORMÉS, ILS DEVIENNENT DES SUJETS".

Alfred Sauvy.

commissions

VIE SCOLAIRE :

Présidente Eliane GRAVES,
Membres Claudine AMIEL, Jérôme COTS,
Roselyne RIU, Sandrine CAMPGUILHEM.

TRAVAUX :

Président : Marius CASSE,
Membres : Vincent AUGÉ, Michel MAURY,
Patrick PERCEVAL, Daniel CANAL,
André PAILLOLE, Fabio AGOSTINIS, Eric TORTIA.

ENVIRONNEMENT :

Président : Manuel ALCAINE,
Membres : Vincent AUGÉ, Michel MAURY,
Patrick PERCEVAL, Daniel CANAL,
André PAILLOLE, Fabio AGOSTINIS.

VIE ASSOCIATIVE :

Présidente : Roselyne RIU
Membres : Eric TORTIA, Claudine AMIEL,
Patrick PERCEVAL, Jérôme COTS,
Sandrine CAMPGUILHEM.

FINANCES :

Président : Manuel ALCAINE,
Membres : Patrick PERCEVAL, Claudine AMIEL,
Fabio AGOSTINIS, Jérôme COTS, Michel MAURY,
Marius CASSE.

OUVERTURE DES PLIS :

Président Marius CASSE,
Membres : José LORENZO, Manuel ALCAINE,
André PAILLOLE, Patrick PERCEVAL.

REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE :

Président: José LORENZO,
Membres : Manuel ALCAINE, Marius CASSE,
Patrick PERCEVAL, Vincent AUGÉ,
Michel MAURY.
Non élus : José REBOLLO, Jacques CABIBEL, Alex
MORENO, Roger BONNET.



infos mairie

HORAIRES D'OUVERTURE :

Tous les jours
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Samedi matin de 9 h à 12 h

Permanence de Monsieur le Maire sur Rendez-
Vous : Mardi et Vendredi après-midi.

Tél. Mairie : 05 34 09 86 10
Fax : 05 34 09 86 19.

PRESTATIONS :

- Photocopie : 1F la page
- Location ou prêt des salles municipales : (gratuité pour les habitants du village)
Tarif
RdC de la Mairie 1 000 F
Salle Polyvalente 1 600 F
Foyers Communaux
Amplaing et Garrabet 500 F
Pour tous CAUTION : 1 000 F + Attestation
d'Assurance Responsabilité Civile
- Déchets Extra-ménagers :
clé de la décharge Rte de Jarnat (Gravats, Bois,
Déchets Verts, etc.)
- Distribution des sacs jaunes (tri sélectif)

comités consultatifs

Comité Travaux, Environnement, Vie Associative. Les personnes intéressées devront se faire connaître dans les meilleurs délais, auprès du secrétariat de la Mairie, un nombre maximum de 12 personnes par comité consultatif, sera retenu avec de préférence une répartition de la représentation par villages.

Sera également créé un **comité consultatif des jeunes**. Si vous avez entre 10 et 18 ans et que vous souhaitez faire part de vos idées, de vos envies, de vos besoins en matière socioculturelle et sportive, faites acte de candidature auprès du secrétariat de la mairie.

personnel communal

PERSONNEL ADMINISTRATIF :

Mmes BABY Martine, LAFAILLE Pascale

PERSONNEL TECHNIQUE :

Mrs TARTIE Jean-Marc,
CASSE Dominique, CHOUARFIA Ali,
SEINGRIST Frédéric, GAROZ Angel,
Mme BELBEZE Ginette

PERSONNEL DES ECOLES :

Mmes BOUYER Blanche, TROUSSELLE Yvette,
REBOLLO Magali



etat civil

NAISSANCES :

- Sarah FARAUT née à Garrabet le 14 janvier 2001
- Thomas, Nicolas, Eric CAILLEBOT
né à St Jean de Verges le 22 janvier 2001
- Dylan DA COSTA né à St Jean de Verges le 28 Janvier 2001
- Solène Arlette, Anne Marie DUEZ
née à St Jean de Verges le 02 Février 2001
- Samuel , Antonio, Diègo VILLEN
né à St Jean de Verges le 07 Février 2001
- Thomas, François, Joseph LAFAILLE
né à St Jean de Verges le 06 Avril 2001

DECES :

- Mme Gilberte, Joséphine, Rosalie, THERY Veuve DA SILVA
le 1^{er} Février 2001
- Mme Marie-Louise, Madeleine, PORTET Veuve ANTIC le 15 Février 2001
- Monsieur Benianimo MASTRIPPOLITO le 23 mars 2001
- Mme Henriette AMIEL le 24 mai 2001

MARIAGE :

- Mademoiselle Nadia ABDELLI et Monsieur Saad BENANIBA
le 7 avril 2001

INFORMATION CONCERNANT LE RAMASSAGE DES DECHETS

TRI SÉLECTIF/CARTONS

La collecte est effectuée par le SMECTOM tous les MARDIS.
La Mairie tient à votre disposition les sacs prévus à cet effet
(jaunes).

ORDURES MÉNAGÈRES :

Les VENDREDIS collecte à Amplaing.
Les JEUDIS, collecte à Mercus et Garrabet.
Les ordures ménagères doivent être enfermées dans un
sac hermétique, puis déposé dans les conteneurs.

DECHETS VERT, ENCOMBRANTS

Tous les premiers et troisièmes LUNDIS de chaque mois, concernant les herbes
et feuillages, conditionnés dans des sacs, pour les branchages mis en fagot.
Collecte effectuée par les Employés Municipaux.



Les déchets ne devront être sortis que la veille au soir du ramassage.

VERRE/PAPIER : Il convient d'utiliser le relais vert (espace propreté) le plus
proche de chez vous.

FERRAILLE UNIQUEMENT : Utiliser les bennes mises à votre disposition.

LA DECHETTERIE COMMUNALE route de Jarnat est à votre disposition
pour les encombrant, déchets verts gravats, etc... La clé est à votre disposition
au secrétariat de la Mairie.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET EXTRA MÉNAGERS EST L'AFFAIRE DE TOUS

Aussi, c'est en comptant sur la compréhension et le civisme de chacun,
quant au respect des règles de conduite à tenir, que nous parviendrons à
gérer au mieux ce problème majeur qu'est le traitement des déchets.

ANIMATIONS

• 9 JUIN

Fête des enfants (association des
parents d'élèves) Mounjetado à
midi avec animation musicale

• 16 JUIN

Feu de la Saint-Jean
à GARRABET
(comité des fêtes de Garrabet)

• 23 JUIN

Feu de la Saint-Jean
à AMPLAING, avec repas
(comité des fêtes d'Amplaing)

• 30 JUIN

Feu de la Saint-Jean
à MERCUS
(comité des fêtes de Mercus)

• 14 JUILLET

Fête de JARNAT (association de
pétanque mercusienne) concours
de pétanque et repas en soirée

• 28, 29 et 30 JUILLET

Fête d'AMPLAING
(comité des fêtes d'Amplaing)

• 4 AOUT

Fête de CROQUIE (association de
pétanque mercusienne) concours
de pétanque et repas en soirée

• 11, 12 et 13 AOUT

Fête de MERCUS
(comité des fêtes de Mercus)
Samedi 11 :
concours de boules "lyonnaise"

• 18, 19 et 20 AOUT

Fête de GARRABET
(comité des fêtes de Garrabet)

ASSOCIATION

PETANQUE MERCUSIENNE :

Organisera pendant la période d'été,
de juin à septembre, des concours
tous les vendredis soirs sur les sites
de Mercus et Amplaing.



ROLE ET ATTRIBUTIONS DE LA MUNICIPALITE



ENVIRONNEMENT :

- Elle a la charge de la collecte et du traitement des déchets qu'elle peut gérer directement seule ou avec d'autres communes ou confier à une compagnie privée.
- Elle gère l'approvisionnement en eau courante soit directement soit en confiant la concession à des compagnies privées ou à des structures intercommunales.
- Routes (hors nationales et départementales), rues, trottoirs, chemins lui appartiennent et c'est elle qui doit les entretenir.

CULTURE ET INSTRUCTION :

- Elle est chargée de construire et entretenir les écoles maternelles et primaires.
- Elle finance cantines, garderies, centres de loisirs et activités extrascolaires.
- Elle peut construire et financer théâtres, cinémas, salles de spectacle.
- Elle construit et gère les bibliothèques, discothèques, médiathèques de prêt.

SANTÉ :

- Elle peut entretenir et financer des établissements de santé et d'aide sociale.
- Elle construit et gère la plupart des crèches.

SPORT :

- Elle construit et entretient la plupart des salles de sport et des stades et finance clubs et associations.

URBANISME ET LOGEMENT :

- Elle gère les permis de construire, les règlements d'urbanisme, le plan d'occupation des sols.
- Elle peut intervenir sur le logement en préemptant (rachat à bas prix) lors des transactions et en finançant des logements sociaux.
- Elle participe aux organismes HLM.

VIE CIVIQUE :

- Elle gère les listes électorales et organise tous les scrutins sous l'autorité du préfet du département.
- Elle gère l'état-civil et enregistre les naissances.
- Elle peut créer des services de police municipale.

FINANCES :

- Elle tente d'attirer et de retenir les entreprises par des allègements de taxe professionnelle (dont elle perçoit l'essentiel).
- Elle perçoit l'essentiel de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

RÉGLEMENTATION :

- Elle gère et délivre les autorisations pour les marchés forains et toutes les manifestations sur la voie publique .
- Taxis, bus font partie de ses compétences. Elle les gère souvent avec les communes voisines et en confie la concession à des compagnies privées ou semi-publiques.

EGLISES ET CIMETIÈRES :

- Elle possède les lieux de culte construits avant 1906 et doit les entretenir.
- Elle gère et possède les cimetières.

